

# REX TRANSITION AIR-OPS - SURVEILLANCE DSAC – TRANSITION FTL

23-24 mars 2015



# *Bilan de la surveillance*



# Résultats généraux sur la surveillance 2014

1200 hommes.jours de surveillance

Niveau	TOTAL	VOL	FORMATION	SOL
Avion	452	317	108	27
Hélicoptère	83	46	34	3

Niveau	TOTAL	A1	A2	A3	A4	TOTAL AVION	H1	H2	H3	H4	TOTAL HELICOS
Ecart majeur	43	2	9	0	12	23	0	10	7	3	20
Ecart	1615 (68)	27 (1)	111 (5)	179 (4)	925 (37)	1242 (47)	23 (1)	103 (12)	85 (1)	162 (7)	373 (21)
H.J/organisme	10.73	2	4.59	9.59	25.84	13.63	2	4.39	7.46	13.91	6.48
Taux de conformité	1.65	4.88	1.81	1.22	1.64	1.61	1.67	2.24	2.73	1.25	1.77



# Résultats généraux sur la surveillance 2014

Répartition des constats majeurs ou jugés significatifs

111 constats émis en 2014

40 exploitants concernés

## ***Constats relatifs :***

- ***Au fonctionnement du système de gestion : surveillance de la conformité et gestion des risques (voir slide suivant)***
- ***A la mise en œuvre du principe de supervision***
- ***A la formation des équipages***

# Résultats généraux sur la surveillance 2014

Fonctionnement du système de gestion :

- Surveillance de la conformité : planification incomplète, réalisation non assurée, suivi en retard, absence d'exercice de la responsabilité finale du cadre responsable sur la mise en œuvre de ce programme
- Gestion de la sécurité : identification pro-active des risques et actions de mitigation associée (cartographie), fonctionnement non coordonné du SG, traduction des événements significatifs ADV en comptes-rendus réglementaires

# Rex MIRZA



Module Interactif de  
Réponse aux  
Actions de surveillance



Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie



## Module Interactif de Réponse aux Actions de surveillance

Quelques chiffres :

- 110 exploitants, 400 utilisateurs
- 3600 points suivis, dont 1100 écarts
- 4600 réponses exploitants / 4000 réponses DSAC



DSAC

Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie



## Module Interactif de Réponse aux Actions de surveillance

Evolutions 2015 déjà déployées :

- informations supplémentaires sur la page d'accueil
- mémorisation de la position des interrupteurs
- Page « statistiques »
- Page « administrer »
- Modification de terminologies de l'interface
- Interface mirza désormais accessible aux inspecteurs DSAC  
=> Lecture seule / fonction administrer

Evolutions prévues :

- Édition d'une fiche PDF , synthèse du suivi d'un écart
- Accès direct à des documents liés (courriers, rapports, cr SANA ...)
- Page de suivi du plan de surveillance







### DÉLAI DE CORRECTION DES ÉCARTS ET ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉCARTS

Mois	Nombre de nouveaux écarts	Nombre de compléments de réponses demandés par la DSAC	Nombre corrigés en moins de 92j	Nombre corrigés en plus de 92j	Nombre en cours de traitement
2014-04	1	(1)	-1		
2014-06	7	(4)	-6	-1	
2014-10	2	(1)		-1	1
2014-12	16	(9)	-3		13





## Points d'attention (1/2)

# Le suivi « par amendements des réponses »

- ne pas écraser réponses précédentes, sauf si le projet d'action a complètement changé.
- ne pas supprimer les pièces jointes déjà intégrées
- éventuellement , rajouter une mention « complément du ... »
- Enregistrer localement le temps de compléter la réponse
  - ... et ne pas oublier de transmettre quand la réponse est finalisée



# Module Interactif de Réponse aux Actions de surveillance

ENREGISTRER

VALIDER / PUBLIER  
(TRANSMETTRE À LA DSAC)

**Enregistrer** : sauvegarder la réponse dans le système sans export

**Valider** : confirmer le contenu de la réponse et la figer pour **transmission par mail à la DSAC**

Compléter / Actualiser / Transmettre

Compléter / Actualiser l'action validée

REPONSES EN ATTENTE DE VALIDATION

ON 53

REPONSES EN ATTENTE DE RETOUR DSAC

ON 35



DSAC

Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie



Module Interactif de  
Réponse aux  
Actions de surveillance

Points d'attention (2/2)

Le bouton

**Ajouter une 2<sup>i</sup>ème branche au plan d'action**

- Quand ?
  - Quand le constat nécessite une réponse phasée
  - Ou quand le constat nécessite plusieurs actions en parallèle
    - ... par différents responsables
    - ... suivant des calendriers distincts

**Analyse des causes :** Supervision défaillante  
**Action :** Pour clôturer les écarts donnés par

1. L'OSV se...
2. Le DOA se...
3. Les plann...
4. Les procé...
5. A l'issue...
6. L'aspect f...
7. Une char...
8. L'activité...
9. Un rapp...





## Module Interactif de Réponse aux Actions de surveillance

CONSTAT N° 36112 - 10/06/2014

**SOLDÉ (CLÔTURÉ)**  
- 26/06/2014

**SOLDÉ (CLÔTURÉ)**  
- 26/06/2014

**SOLDÉ (CLÔTURÉ)**  
- 01/07/2014

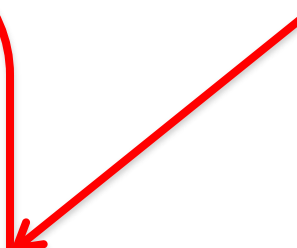
**ATTENTE DE RÉALISATION**  
- 01/07/2014

**ATTENTE DE RÉALISATION**  
- 01/07/2014

**ATTENTE DE RÉALISATION**  
- 26/06/2014

**ATTENTE DE RÉPONSE AUTORITÉ**  
- 19/06/2014

Plusieurs actions dans le plan d'actions



# Programme de surveillance 2015

Poursuite des audits mutualisés : retour positifs des exploitants sur la conduite de ces audits :

- forte mobilisation des équipes mais sur des périodes moins rapprochées. Pour les compagnies les plus importantes, deux audits mutualisés par cycle de 24 mois.

- « regard neuf » d'inspecteurs sur le fonctionnement de la compagnie

Contrôles FOI : dimensionnement du nombre de contrôles dans le courrier du plan de surveillance. Nombre établi sur la base des types d'aéronefs exploités et du nombre d'aéronefs par type.

# Gestion des écarts

## Résultats 2014

- Clôture des constats significatifs dans les délais : 75% (12 mois) - **59%** (4 mois)
- Clôture des constats (niveau 2) sous 3 mois : 70%
- Clôture des constats (niveau 2) sous 6 mois : 94%

## Politique de traitement 2015

- \* Objectif – Clôture des constats majeurs ou jugés significatifs dans les délais : 100%
- \* Objectif – Clôture des constats de niveau 2 sous 3 mois : 80 %
- \* Objectif – Clôture des constats de niveau 2 sous 6 mois : 100%



# Gestion des écarts

## Rappel des exigences réglementaires – Part ARO

\* Écart de niveau 1 : limitation imposée par la DSAC (principe de proportionnement) sur le périmètre du CTA : autorisation, zone d'exploitation, aéronefs, suspension du certificat...

\* Écart de niveau 2 : période de traitement de base => 3 mois

- Acceptation du délai de mise en œuvre de l'AC : **prérogative DSAC**
- Si, absence d'accord sur le PAC sous 3 mois ou absence de démonstration de la mise en œuvre des AC dans les délais : re-catégorisation en niveau 1.

Caractère systematique et mécanique de la procédure.